



Avenant contrat de travail

Par **gturkmen**, le **18/03/2013** à **13:15**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident du travail en janvier 2008.
Mont contrat en ce temps là était de 39 h.

Depuis l'accident, la médecine du travail m'autorise a travailler que 60% du temps. Donc je suis payé que 60 %: Es normal ?

De plus, il parle de me faire un avenant : donc contrat à 60 %. payé 60%.

Serais-je dans mes droit si je demande ma paye d'avant sur la base d'un contrat 39h00.
L'accident du travail est totalement de leur faute.

Merci à tous de vos réponses